

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 32/1512 :**

Fournitures et services pour les réceptions protocolaires - lots 1 à 14

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240425-32-1512-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Michel FONTAINE

## Affaire n°32/1512 : Fournitures et services pour les réceptions protocolaires - lots 1 à 14.

Commande Publique - Direction des Ressources

**Le Maire rappelle** à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour « Fournitures et services pour les réceptions protocolaires – lots 1 à 14 ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 21 Novembre 2023 au BOAMP/JOUE et le vendredi 24 Novembre 2023 au journal local (Le JIR) avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 15 Janvier 2024.

Les marchés deviennent exécutoires à compter du lendemain de leur date de notification. Ils sont conclus pour une période de **QUATRE (04) ANS**. Les marchés pourront être dénoncés par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins **TROIS (03) mois** avant la fin de chaque période annuelle. Ils s'exécutent par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Les marchés sont passés en valeurs avec un minimum (sauf pour les lots 6,9,11 et 12) et un maximum sur le fondement des articles **R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique**. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches. Les fournitures et services sont réparties en **QUATORZE (14) LOTS**, traités par marchés séparés.

**La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 05 Avril 2024 pour choisir** au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (**La valeur économique (coefficient 60) et la valeur technique (coefficient 40) pour les lots 1, 2, 4, 5 et 10, la valeur économique (coefficient 60) et le délai de livraison (coefficient 40) pour les lots 3, 13 et 14, la valeur économique (coefficient 30) et la valeur technique (coefficient 70) pour les lots 6, 8 et 12, le critère unique du prix pour les lots 7, 9 et 11)) les offres suivantes :**

LOTS N°	Désignation des prestations	Attributaires des marchés	Montant minimum annuel (€ TTC)	Montant maximum annuel (€ TTC)
1	Cocktail prestation traiteur sur site	Lot déclaré sans suite pour cause d'infructuosité (pas de candidature)	5.000,00	60.000,00
2	Collation cocktail relevé	LA MIE GATO	5.000,00	50.000,00
3	Pâtisseries et viennoiseries fraîches pour petit déjeuner	LA MIE GATO	3.000,00	18.000,00
4	Repas à emporter	LA DETENTE	6.000,00	50.000,00
5	Autres ingrédients pour apéritif	PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT	5.000,00	25.000,00
6	Eau gazeuse	PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT	Sans	10.000,00
7	Eau plate (eau de source)	SEBV	10.000,00	100.000,00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240425-32-1512-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

8	Boissons sucrées gazeuses	PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT	10.000,00	60.000,00
9	Sucre semoule	VP DISTRIBUTION O.I	Sans	12.000,00
10	Café moulu et en grains grillés	PRO A PRO DISTRIBUTION EXPORT	8.000,00	40.000,00
11	Thé	PHOENIX REUNION	Sans	3.000,00
12	Boisson alcoolisée	PHOENIX REUNION	Sans	10.000,00
13	Fournitures à usage unique	97 PACK	4.000,00	70.000,00
14	Compositions florales	PATRICIA FLEURS	4.000,00	55.000,00

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à signer les marchés correspondants sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

